

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Dans le cadre de la procédure d'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Camargue gardoise, le projet présenté par le syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise, maître d'ouvrage, est soumis à enquête publique qui se déroule du **13 novembre 2018 à 09h00** au **14 décembre 2018 à 12h00** soit pendant 32 jours consécutifs.

Les communes d'Aigues-Mortes, d'Aimargues, de Beaucaire, de Beauvoisin, de Bellegarde, de Fourques, de Le Cailar, de Le Grau-du-Roi, de Saint-Laurent-d'Aigouze, de Saint-Gilles, et de Vauvert dans le département du Gard sont concernées par le projet.

Monsieur Yves FLORAND, officier de la Marine Nationale en retraite, est désignée par le tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur.

La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à : Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise, Centre de découverte du Scamandre, Route des Iscles Gallician, 30600 Vauvert. Mme Anne-Line BERTOT (bertot@camarguegardoise.com, Téléphone : 04.66.73.13.72)

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique composé du rapport de présentation ; du projet de SAGE ; du rapport environnemental qui inclut l'évaluation des incidences Natura 2000 ainsi que l'avis de l'autorité environnementale ; d'une note présentant les textes régissant l'enquête ; du bilan de la concertation préalable ; des avis recueillis en application de l'article L.212-6 CE ainsi que les registres d'enquête, seront déposés et consultables dans les lieux suivants et sur le site internet des services de l'État : <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Procedures-loi-sur-l-eau> et sur le site du syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise : <http://www.camarguegardoise.com/>

LIEUX	HORAIRES D'OUVERTURE
Centre du Scamandre (siège de l'enquête)	du mardi au samedi : de 09h00 à 12h30 et 13h30 à 18h00
Mairie de Fourques	du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Mairie de Vauvert	du lundi au jeudi : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mairie d'Aigues Mortes	le lundi : de 09h00 à 12h00 de 13h30 à 17h30, du mardi au jeudi : de 08h00 à 12h00 de 13h30 à 17h30, le vendredi : de 08h00 à 12h00
Mairie de Saint Gilles	du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet sur le lieu des permanences ainsi que par écrit au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête et sur l'adresse : [sage-camarguegardoise@democratie-active.fr](mailto:sage-camarguegardoise@democratie-active.fr) Les observations et propositions électroniques sont accessibles au public sur le site internet : <https://www.democratie-active.fr/enquete-sage-camargue-gardoise/> pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

LIEUX	DATES	HORAIRES
Centre du Scamandre	mardi 13 novembre 2018	de 09h00 à 12h00
Mairie de Vauvert	mardi 20 novembre 2018	de 09h00 à 12h00
Mairie de Fourques	jeudi 29 novembre 2018	de 14h00 à 17h00
Mairie d'Aigues Mortes	mercredi 05 décembre 2018	de 09h00 à 12h00
Mairie de Saint Gilles	vendredi 14 décembre 2018	de 09h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public en mairie des communes concernées par le projet, à la Direction Départementale des Territoires et de Mer du Gard ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr) pendant une période d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision prise par le préfet du Gard susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit, l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Camargue gardoise, soit un arrêté de refus.